

Vu l'ensemble des textes portant organisation de la formation professionnelle permanente dans les établissements hospitaliers publics : loi du 16.07.1971, décret n° 75489 du 16.07.1975 (agents titulaires), décret n° 75517 du 30.03.1975 (agents non titulaires), circulaire d'application n° 31/DH/4 du 31.10.1978, entre l'Etablissement (1)

représenté par d'une part, et le COLLEGE RHÔNE-ALPIN DE L'INFORMATION MEDICALE (C.R.A.I.M.) représenté par son Président d'autre part, il a été convenu et accepté réciproquement ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le C.R.A.I.M. réalise au profit de l'établissement ci-dessus l'action de formation : "Journée Annuelle du CRAIM 2013: La place de l'hôpital dans le Parcours de Soins du Patient" le 14 novembre 2013 à St Romain en Gal (69).

ARTICLE 2 : BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par une attestation de stage précisant le contenu du stage et sa durée.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du Directeur de son établissement d'origine.

ARTICLE 5 : ANNULATION

Tout stage annulé par le stagiaire ou son établissement sera facturé à 50%. Tout stage commencé est dû en totalité.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

L'établissement s'engage à verser à l'organisme formateur le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comportant les conférences et le déjeuner). Le règlement sera effectué à l'issue du stage, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur en deux exemplaires.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procéderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Date :
Le président du C.R.A.I.M. Le co-contractant (cachet, signature)
Organisme de formation



P. METRAL

(1) Indiquer l'adresse complète, le numéro de téléphone et éventuellement les coordonnées spécifiques du service de formation

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 69 10818 69
auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

Lieu du congrès : MUSEE GALLO-ROMAIN
RD 502
69560 ST ROMAIN EN GAL

Tél : 04 74 53 74 01

<http://www.musees-gallo-romains.com>

Parking du musée :

0.50 € par heure, gratuit entre 12 heures et 14 heures

ITINERAIRE :

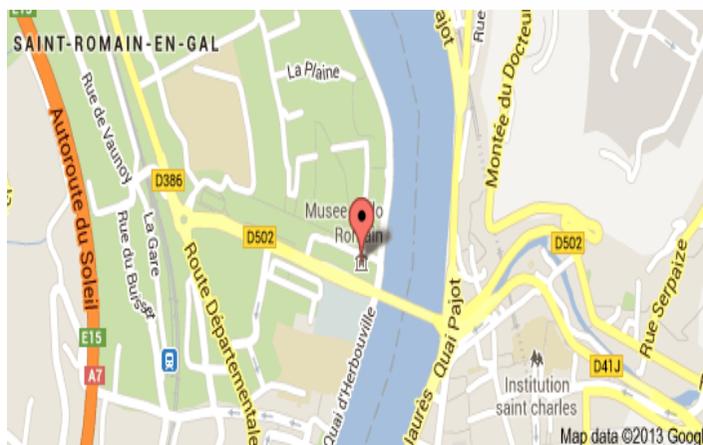
En arrivant à Vienne, traverser le Pont de Lattre de Tassigny (D502). Le musée est situé juste après le pont.

Depuis Lyon, A7 sortie 9.

Depuis Valence, A7 sortie 11

Depuis Grenoble, arrivée directe en face du Pont

COORDONNES GPS : longitude 04° 51' 28.91" E
latitude 45° 32' 9.13" N



Collège Rhône-Alpin de l'Information Médicale
Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Téléphone/Télécopie : 04 76 34 15 86
Web : <http://www.craim.org> - Courriel : craim@craim.org

Journée du CRAIM 2013

Jeudi 14 Novembre 2013
MUSEE GALLO-ROMAIN
ST ROMAIN EN GAL (69)

La place de l'hôpital dans le Parcours de Soins du Patient



**COLLEGE RHÔNE-ALPIN DE
L'INFORMATION MEDICALE**

La place de l'hôpital dans le Parcours de Soins du Patient

MATIN

8h30 - Accueil des participants

9h00 - Allocutions d'ouverture

9h30 - 13h :

◆ **Quelle place pour l'hôpital dans le parcours de soins et quelle adaptation des financements ?**

*M. Edouard COUTY, Président
FHF Rhône-Alpes*

◆ **L'hôpital et le parcours de soins, la vision de l'ARS Rhône-Alpes**

*Mme Cécile VIGNE, Directrice de l'Offre de Soins
ARS Rhône-Alpes*

◆ **De quoi le parcours de soins est-il le nom ?**

*Dr Marc BREMOND, Professeur Associé à l'Université Lyon 3
et consultant indépendant*

PAUSE 11 heures - 11 heures 30

◆ **Organiser le parcours de soins pour qu'il ne soit plus un parcours du combattant : est-ce possible et comment ?**

*Dr Michel NAIDITCH, Chercheur Associé
IRDES*

◆ **Le PAERPA et les expérimentations sur le parcours de soins des personnes âgées**

*Dr Catherine REA, Conseiller Médical
FEHAP*

DEJEUNER 13 heures - 14 heures 30

APRES-MIDI

14h30 – 16h30 : Retours d'expériences

◆ CANCEROLOGIE

Une expérience de coordination des parcours de soins en oncologie au Centre Léon Bérard à Lyon

*Dr Yves DEVAUX, Responsable Coordonnateur
Mme Josette CHALENCON, Cadre de Santé*

*Département de Coordination des Soins Externes et des Interfaces
DCSEI, Centre Léon Bérard à Lyon*

◆ SOINS DE SUITE ET REEDUCATION

Parcours du patient et rôle de la coordination : l'exemple de la filière AVC

*Dr Magali DELMONT, Chef de Service MPR et coordination SSR
CH de Vienne et Bourgoin-Jallieu*

◆ PSYCHIATRIE

Le parcours des patients atteints de maladies mentales : un exemple d'analyse du parcours hospitalier

*Dr Claude MARESCAUX, Médecin DIM
CH Le Vinatier, Lyon-Bron*

◆ DEPARTEMENT D'INFORMATION MEDICALE

Parcours de soins, quel impact pour l'information médicale et les DIM ?

*Dr Pierre METRAL, Médecin DIM coordonnateur
RESAMUT*

16h30 - Questions de la salle

17 heures—Conclusion et fin des travaux de la journée

Public concerné :

*Médecins et personnels des DIM,
Présidents de CME et médecins cliniciens,
Directeurs et personnels de Direction,
Directeurs financiers et contrôleurs de gestion,
Directeurs des systèmes d'information*

Inscription

A retourner au CRAIM - Chez Mme Odile ROUILLY
1, route des Cadorats 38650 AVIGNONET

IDENTIFICATION

Nom : Prénom :

Fonction :

Etablissement :

Adresse complète :

Tél : Fax :

Courriel : (obligatoire)

INSCRIPTION

Adhérent ATIMRA et internes de santé publique..... 45 € TTC

Adhérent CRAIM 65 € TTC

Autres 100 € TTC

REGLEMENT

Joint à l'inscription: par chèque à l'ordre du CRAIM

Facturation à l'établissement:
remplir et faire valider impérativement la convention de
formation au verso. →

VALIDATION

Fait le..... à.....

Signature de l'intéressé(e) :

CONVENTION DE FORMATION ET PRISE EN CHARGE PAR UN ETABLISSEMENT

Compléter et faire valider le document au verso
par le service de formation continue de
l'établissement.

Ce document tient lieu de convention de Formation Continue, il vous appartient
d'en conserver une copie avant renvoi. →

Date limite des inscriptions : 26 octobre 2013
Nombre d'inscriptions limité à 120 personnes